

## **L'Art et la Culture à l'agenda de nos responsables politiques européens et nationaux**

### *PLAN GENERAL*

- A. De l'utilité de l'art
- B. La politique culturelle pensée comme politique transversale de développement des territoires, du local au global
- C. La culture, politique publique sœur de la recherche, de l'éducation, de l'innovation technologique pour une écologie / « économie » nouvelle
- D. La culture : une politique publique qui réaffirme ses dimensions économiques et sociales
- E. Rappel à l'Europe comme à toutes les collectivités du respect des textes juridiques qui font référence à la politique culturelle mais ne sont pas appliqués
- F. Ambitions que l'on peut souhaiter pour une politique culturelle européenne, dans l'état actuel des traités

L'Union européenne doit soutenir, sur l'ensemble du territoire, l'existence et le développement de la création artistique. Elle en garantit l'égal accès à l'ensemble des citoyens

Les artistes, avec l'ensemble des professionnels des structures publiques et privées de création, de production, de diffusion, de soutien à la création, d'enseignement artistique, de sensibilisation des publics et d'éducation populaire participent au dynamisme de la création au plan national et international, ainsi qu'au développement local et l'accès du public le plus large aux œuvres de la création. Ensemble, ils contribuent au développement économique et à l'emploi.

L'Union européenne doit protéger la diversité des expressions culturelles, porteuses de créativité, de valeurs et de sens. Elle doit favoriser les échanges et les interactions entre les cultures, notamment à travers la coopération artistique. Elle garantit la liberté de chacun dans le choix de ses pratiques culturelles et de ses modes d'expression artistique.

L'Union européenne doit soutenir le développement et la pérennisation d'un environnement juridique, social et économique appropriés à la spécificité des activités artistiques.

## A. De l'utilité de l'art

Depuis une vingtaine d'année les approches managériales les plus libérales reconnaissent que le moteur essentiel de l'action humaine est la quête du sens. Le travailleur ne peut être durablement mobilisé et efficace que s'il intègre le sens de son travail. Une vie humaine équilibrée ne peut se contenter de la satisfaction des besoins primaires (survivre, boire, manger). L'individu ne peut se contenter du « prosaïque ». Il a besoin de se construire dans un environnement symbolique riche, là où la nourriture est dignité, musique, chants, sports, danses, lectures, philosophie, spiritualité, amour, temps libre affecté à l'accomplissement du grand désir intime. Cette nécessité de prendre en compte le « poétique », comme une priorité existentielle prend tout son sens dans la constitution d'un projet européen pour les citoyens des 28 pays de l'Union.

Ceci aujourd'hui plus qu'il y a quelques années. Nous constatons une évolution rapide de toute l'organisation politique et économique de notre société. Dans 20 ans, 50% des emplois actuels auront disparu au profit d'une autre organisation. La mondialisation, l'ouverture croissante de nos sociétés, génèrent des tensions culturelles, idéologiques, sociales, économiques. En résulte une situation d'une extrême complexité.

Pour souder nos sociétés face à ces évolutions deux chemins semblent possibles :

La solution de facilité est celle de la négation de la complexité, la définition des groupes humains selon des critères simples qui les unissent en général les uns contre les autres. C'est la solution qu'offrent les « ismes » de toutes sortes (nationalismes, communautarismes, fondamentalismes). Cette solution de facilité a l'inconvénient de ne souder la société que très partiellement puisqu'elle reste divisée en groupes homogènes mais antagonistes.

Le chemin le plus conforme aux valeurs de nos sociétés démocratiques européennes est celui qui permet d'assumer les tensions, les contradictions, la diversité, la complexité de nos sociétés. C'est aussi le chemin le plus exigeant pour les *individus qui doivent être en capacité de repenser de manière constante la société dans laquelle ils vivent, ses mécanismes.*

1. L'art, la culture et l'éducation fabriquent du sens : l'art offre les moyens d'expression et de compréhension de soi, des problématiques variées comme de leurs tentatives de résolution. L'artiste interroge sans cesse son rapport au monde, il s'adresse à l'imagination, joue avec les processus, transmet des questions, et non pas des savoirs tous prêts.

2. L'art offre à l'individu la possibilité de questionner sa vision, ses codes et son action. L'art développe donc chez les individus le libre arbitre et la plasticité nécessaire à la compréhension de la complexité du monde actuel, en faisant l'expérience constructive, individuelle ou collective, de l'altérité intellectuelle, culturelle, etc.

3. L'art est un outil d'émancipation des individus et le fondement d'une société démocratique. L'art lutte contre l'uniformisation de la pensée, déplace les certitudes ne craignant pas la remise en cause des schémas requis, et il crée la capacité à intégrer la différence. L'artiste prend le risque de livrer au monde son point de vue, son regard critique et visionnaire. Il favorise ainsi le décroisement des pensées individuelles.

4. La culture est le lien intellectuel, moral, sensitif, imaginaire entre les hommes qui a transcendé les barrières nationales et permis aux sociétés d'élaborer des échanges. La coopération culturelle contribue à établir entre les territoires des rapports stables et durables, les préservant des tensions insurmontables.

5. Last but not least. L'art et la culture font du bien, ils sont une source de plaisir gratuit comme il en existe peu.

## **B. La politique culturelle pensée comme politique transversale de développement des territoires, du local au global**

La politique culturelle est un levier de développement pour les territoires, elle doit pouvoir dialoguer avec l'ensemble des champs de l'action publique et des initiatives privées. Cependant, la place donnée à la culture lors des arbitrages budgétaires et définition des priorités de l'action publique est minorée ou éliminée

En résulte des programmes politiques qui n'y font que très peu référence, voire pas du tout pour ce qui est des derniers programmes opérationnels de la politique de cohésion de l'Union européenne.

### Les réponses possibles :

1. L'art et la culture ont la capacité à alimenter un PROJET global des politiques publiques de territoire. Si l'on considère le développement de la stratégie territoriale (dès l'élaboration de son projet), sous l'angle du *développement du bien être des habitants*, d'une meilleure harmonisation entre nécessité / obligations et besoins, la culture vient bien combler un besoin fondamental.

2. Penser l'art et la culture comme une politique de coopération territoriale plutôt que d'attractivité. La culture est indéniablement un facteur d'attractivité territoriale, mais elle est surtout un facteur de coopération territoriale, de partage de ressources car elle se compose d'expériences multiples (esthétiques, sensibles, intellectuelles, sociales, éducatives, festives, économiques...). En conséquence, elle produit des effets directs et indirects de natures très diverses qu'on ne saurait segmenter. Cette vitalité offre à toutes les politiques de développement un bien commun qui n'appartient à personne, mais bénéficie à tous. Si elle est pensée en coopération, elle devient une richesse inestimable.

3. Faire territoire commun c'est se relier au monde : se situer, ancrer des racines profondes de connaissance et reconnaissance mutuelle est un gage de curiosité envers autrui. L'art et la culture offrent une possibilité de penser et définir le territoire, comme espace mental. La culture met en dialogue le « ici/maintenant » et « l'ailleurs » et affirme l'appartenance à une géographie commune, qui n'est pas isolée.

4. L'art et la culture permettent de penser l'espace et le temps, donc la territorialité, en interrogeant et en créant les codes, les munitions symboliques communes. Ils en proposent un partage sensible en réunissant les communautés (fêtes, théâtres, musées, festivals). Ils rendent possible le sentiment de faire société, selon plusieurs modalités complémentaires et indissociables (folklore, patrimoine, création). Par ailleurs, l'art et la culture construisent les relations entre le rural et l'urbain, ce qui constitue la base de l'approche intégrée de développement territorial.

5. La culture comme indicateur de la dynamique de performance socio-économique : les territoires les plus dynamiques sont aussi ceux qui ont le plus investi dans la culture.

La culture permet d'aider les villes et les régions à attirer les investissements, les talents créatifs et le tourisme culturel. Les spectacles, festivals ou événements génèrent des emplois et des revenus provenant notamment du tourisme. Ils contribuent à la visibilité et à la vitalité des territoires à l'échelle locale, nationale et internationale. Un territoire qui investit dans une implantation culturelle est plus dynamique que ses bassins de vie témoins. La « prise d'initiative » dans le champ culturel est sans nul doute une des composantes d'une dynamique de performance socio-économique.

### **C. La culture, politique publique sœur de la recherche, de l'éducation, de l'innovation technologique pour une écologie / « écolonomie » nouvelle**

La culture a beaucoup de points communs avec d'autres secteurs d'activité dont l'objet est le développement humain, mais ces similitudes sont peu exploitées et rarement énoncées.

En résulte un combat ou des combats isolés pour faire valoir l'importance de ces champs de l'activité humaine indispensables à l'épanouissement d'une société mondialisée en mutation constante et confrontée à des défis majeurs (écologiques, technologiques, démocratiques).

#### **Réponse possible : Pour une "European Way of life"**

Aujourd'hui, le bouillonnement technologique, scientifique et artistique est tout aussi remarquable que celui provoqué au XIX<sup>e</sup> siècle par une alliance concrète entre des scientifiques, des artistes et des industriels. En 1917, l'auteur Upton Sinclair écrira : "avec le cinéma le monde s'américanise" diffusant ainsi le grand récit de l'«American way of life ». Nous devons en Europe avec les artistes, les scientifiques et les industriels inventer la manière de fabriquer et de diffuser les grands récits du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour des politiques européennes qui affirment et favorisent l'articulation et la rencontre entre création artistique, recherche scientifique, innovation technologique et éducation pour l'entretien de l'espace démocratique, pour répondre aux enjeux planétaires de changement climatique, de changement d'imaginaire dans le rapport à l'environnement, dans le rapport aux biens communs (l'eau, la terre, l'air, le vivant). La politique culturelle doit être une politique assez forte pour pouvoir entrer en dialogue avec les autres domaines, sans perdre son essence.

#### **1. Art, culture et éducation**

Le lien culture/éducation est un lien consubstantiel. Eduquer c'est transmettre des savoirs, des codes sociaux et une capacité à penser de façon autonome. Art et éducation n'ont donc pas à inventer des croisements car ce sont les deux expériences mères de cette formation des humains ; l'expérience artistique est éducative en elle-même en ce qu'elle construit du sens et développe l'autonomie de la réflexion.

#### **2. Art, science et technique**

L'alliance entre artistes, scientifique et industriels fabrique les représentations et les projections mentales des individus. Les technologies ne sont pas neutres : chaque peuple les utilise à sa manière, les exprime avec des aspirations différentes. Autant d'approches que de cultures qui démultiplient les champs des modes d'utilisation, des récits sociétaux, liés à des changements culturels induits par le numérique, les nouveaux outils de la communication, les réseaux, les nouveaux échanges économiques, la naissance de nouveaux monopoles industriels.

- *Le rapport aux nouvelles technologies* : Le rapport à la technique a très peu été pensé et ce n'est que récemment qu'une philosophie de la technique se développe. La convergence des nouvelles technologies NBICS - Nanotechnologies-Biologie-Information-Cognition remet en jeu les approches "traditionnelles". Au-delà, certaines visions de la technologie (transhumanisme) induisent une remise en cause de notre construction républicaine (liberté-égalité-fraternité) et laïque. Il nous faut construire une approche laïque du rapport à la culture.
- *L'explosion des connaissances sur le cerveau* et l'ensemble des neurosciences qui permet de concevoir l'homme, les interactions entre les hommes et son rapport à l'environnement à nouveaux frais. L'éducation, la transmission, la place du spectateur doivent être envisagées à l'aune de ces nouvelles connaissances.

3. Les nouvelles approches des sciences humaines sont interdisciplinaires, non surplombantes, conscientes de la nécessité de comprendre la technique. Le prise en considération de ces trois champs dessine de nouvelles approche qui construisent une écologie de l'attention permettant de connecter le secteur artistique avec les enjeux entre approche très locale et approche macro et globale.

#### 4. Art, culture et écologie

Avec les approches autour de l'écologie de l'attention, ce sont de nombreuses sciences humaines qui sont convoquées et il y a un double point d'articulation entre NBICS et Ecologie de l'attention : les neurosciences et l'art

#### 5. Art, culture et la recherche

L'article 13 de la Charte des droits fondamentaux sur la liberté des arts et des sciences dit que les arts et la recherche scientifique sont libres. La liberté académique est respectée. (...) La culture, comme la recherche, est un bien commun vivant donc elle est à entretenir, à enrichir et à développer.

#### 6. Art, culture et santé

Les nouvelles connaissances, notamment les neurosciences nous font comprendre comment marche notre cerveau, notre vie en commun avec les incidences sur notre manière de voir les histoires, notre manière de construire nos imaginaires.

#### 7. Art, culture et politique sociale

La culture a un rôle clé à jouer en matière de cohésion sociale : la participation à des activités culturelles est un mode essentiel permettant aux personnes et aux communautés de définir et développer leur propre identité, de communiquer, de se distinguer par rapport aux autres et de s'engager dans une relation d'échange symbolique. Elle permet aux personnes isolées ou marginalisées d'acquérir des compétences et de l'assurance. Elle est donc un puissant créateur de lien social car elle en explore tous les ressorts dans une expérience de gratuité. Ses bénéfices sont presque toujours indirects, et cet effet transitif, non frontal, permet d'aborder la résorption des inégalités par l'appropriation individuelle et collective de ses effets complexes par le biais du sensible.

#### **D. La culture : une politique publique qui réaffirme ses dimensions économiques et sociales**

Soit la politique culturelle est considérée comme une dépense secondaire et dispendieuse, soit la culture n'est valorisée que si elle est un secteur d'activité économique libéral. Pour se défendre de leur inutilité, les acteurs de l'art et de la culture utilisent des arguments économiques susceptibles de se retourner contre eux. Lorsque l'argument économique est insuffisant, celui de l'utilité sociale est mis en avant (la culture au service de la cohésion sociale) au détriment de l'argument de la création. En résulte, une incohérence de discours qui ne prend pas appui sur les arguments véritables de la richesse économique et sociale de l'activité artistique et culturelle.

1. L'art et la culture comme champ de l'innovation sociale à l'œuvre. La culture et la création est une ressource essentielle pour l'innovation sociale à l'échelle européenne ; innovation sur les contenus culturels, les productions artistiques par la coopération. Les économies sociales, utilisant la créativité pour imaginer, produire, exécuter et évaluer des solutions innovatrices aux problèmes sociaux en inventant des produits et des systèmes nouveaux, spécifiques et efficaces qui se rapportent à leurs propres situations.

2. L'art et la culture comme modèle de transition d'une économie de l'industrie vers une économie plurielle. L'art et la culture favorisent la transition vers un modèle de développement d'économie publique de la réciprocité, partage des richesses, prenant en compte la pluralité des économies (marchés traditionnels, recherche/développement, économie sociale et solidaire) et permettant de travailler à une redéfinition plus générale de l'économie d'acteurs culturels devant articuler ces différents plans, économie respectueuse de la ressource sociale et territoriale et participant de la redéfinition du rapport à la richesse et au bien-être sociétal.

Le secteur culturel relève en grande majorité du domaine associatif et relève d'une économie informelle qui n'apparaît pas directement dans les études statistiques. Tout un pan de l'activité du secteur échappe donc au spectre de recherches car elle n'a pas de portée économique directement mesurable.

La fusion des programmes Média et Culture au sein du programme unique Europe créative rapproche et met en concurrence des réalités très différentes : les industries créatives et les médias dont les impacts en terme d'emploi, de croissance économique et de rentabilité sont directs et le secteur du spectacle vivant, de la création artistique, dont les impacts économiques se mesurent de façon indirecte. Dans une évaluation des projets basée sur des critères de rentabilité directe, de performance mesurable à court terme, les activités culturelles non liées à l'industrie créative se trouvent défavorisées.

3. L'art et la culture : subventions vertueuses économiquement, elles génèrent plus qu'elles ne coûtent. La culture est un formidable vecteur de croissance générant des retombées économiques infiniment supérieures aux investissements mobilisés. L'art est au cœur de la vie sociale et économique, un secteur d'activité à part entière, qui ne coûte pas mais qui rapporte. Un investissement dans la liberté de création génère une activité importante dans une forme doublement rentable : enrichissement culturel et élévation du niveau de vie.

Concrètement, à partir du moment où 1 euro de dépenses publique engendre au moins 2 euros d'activité, les recettes qui en résultent - tous acteurs public confondus - couvrent les dépenses, de sorte que sacrifier de grands projets culturels pour rétablir l'équilibre des finances publiques est un non-sens à long terme. Il s'agit bien des recettes fiscales et sociales qui représentent la moitié

du PIB. Lorsque celui-ci augmente de un euro, l'ensemble de ces recettes fiscales (nationales et locales) et sociales augmentent de 0,5 euros au bout de 2 ans.

4. L'art « système » d'une chaîne de production de valeurs saines au service du développement humain. Chacun des éléments de la chaîne communique, interconnecte et se renforce mutuellement. Les éléments principaux de cette chaîne de valeurs sont : l'enseignement / la formation, la création (impliquant processus de créativité et prise de risque), la production, la diffusion, et la documentation/médias, pour mettre à disposition du grand public l'analyse critique et informée.

Pour que cette chaîne de valeur s'épanouisse au profit de la société, il faut veiller au développement conjoint et continu et à l'assurance de tous les éléments de la chaîne : assurer un statut économique et social équitable pour les artistes et travailleurs artistiques, la mise en œuvre d'un système visant à l'obtention des mêmes droits et devoirs, le même traitement dans chaque Etat membre de l'Union et dans d'autres pays qui collaborent avec l'Union et ses Etats membres.

## **E. Rappel à l'Europe comme à toutes les collectivités du respect des textes juridiques qui font référence à la politique culturelle mais ne sont pas appliqués**

Les Institutions européennes sont aujourd'hui extrêmement timides pour ce qui est du développement d'une politique culturelle communautaire et pour ce qui est du regard qu'elles pourraient avoir sur les politiques des Etats membres en matière artistique et culturelle.

La stratégie de Lisbonne pour la période 2010-2020 a totalement occulté les enjeux culturels et de soutien à la création. Les programmes opérationnels qui en découlent pour la période 2014-2020 sont la traduction de ce vide en matière culturelle. Le programme Europe Créative lui-même ne considère la culture que sous l'angle de structuration d'un secteur économique, sans tenir des enjeux propres à la création artistique et de son inscription au cœur des sociétés européennes contemporaines.

1. Des arguments juridiques existent qui permettent à l'UE d'avoir cette approche minimaliste

- Le principe de subsidiarité inscrit dans les traités européens est, dans l'interprétation qui en est fait aujourd'hui, un obstacle à ce qu'une politique autonome de l'Union s'épanouisse. Si une politique culturelle européenne ambitieuse a du mal à voir le jour ce n'est pas uniquement parce que la volonté manque au niveau des Institutions européennes. C'est aussi parce que les Etats ne sont pas partageurs en la matière. Voir le plan d'action du Conseil des Ministres européens de la culture qui préfèrent conserver la maîtrise de leurs politiques culturelles nationales que de légitimer une action concertée au niveau de l'Union.

- Les règles du marché unique et en particulier celles relatives aux aides publiques d'Etat placent a priori les politiques de soutien à la création (production) dans une position délicate.

2. Mais dans le même temps des arguments juridiques forts contraignent l'Union Européenne à se saisir de la question culturelle :

- L'Article 167, Traité de Lisbonne, UE, 2009 (Ex Article 128, Traité de Rome, 1957, Ex Article 151, Traité de Maastricht, UE, 1992) prévoit que l'UE intervienne, en matière culturelle en complément des Etats membres y compris pour le soutien à la création. Cet article fondamental prévoit aussi que l'UE tienne compte des aspects culturels dans l'ensemble de son action, dans l'ensemble des politiques qu'elle mène.

- La Charte des droits fondamentaux qui a valeur normative pour l'UE oblige celle-ci à s'engager pour la défense des droits fondamentaux, parmi lesquels la liberté d'expression, de création, la préservation de la diversité culturelle et le bien-être des citoyens, pour la croissance et l'emploi. Pour ne prendre que cet exemple de la diversité culturelle, celle-ci passe aujourd'hui par l'intervention publique du niveau local au niveau européen. La puissance des industries culturelles, la logique des géants de l'Internet qui tendent à concentrer les pratiques culturelles autour du plus petit dénominateur commun, doivent être contrebalancées par des politiques publiques ambitieuses qui soutiennent les gestes créatifs, les expressions plus fragiles économiquement. C'est là qu'est l'enjeu essentiel lorsque l'on parle de diversité culturelle aujourd'hui. L'UE, au regard de la Charte des Droits Fondamentaux qui l'oblige, doit prendre sa part de la construction de ces politiques culturelles ambitieuses.

- L'Agenda 21 pour la culture Barcelone, 7-8 mai 2004 engage aussi l'UE.

- D'autres textes montrent bien que les Institutions Européennes sont conscientes de leur propre timidité en matière de politique culturelle et de la contradiction qui existe avec les exigences des textes fondamentaux de l'UE :

- *La Résolution du Conseil* concernant la place de la culture dans la construction de l'Union européenne du 21 janvier 2002 demande à la Commission de s'engager plus clairement dans la mise en place d'une politique culturelle européenne et à tenir compte des aspects culturels dans l'ensemble des politiques de l'Union. C'est un rappel à l'ordre sérieux, qu'il conviendrait certainement de renouveler aujourd'hui.

- *La Communication de la Commission Européenne* relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation, Bruxelles, le 10 Mai 2007 et la *Conclusions du Conseil* sur le plan de travail 2008-2010 en faveur de la culture - Bruxelles, le 16 novembre 2007.

Ces textes montrent surtout que suite à la résolution du Conseil de 2002, la Commission a dû se justifier sur l'application de l'article 167 du traité de Lisbonne au regard de l'affirmation de la double obligation de mettre en place une politique culturelle européenne et de tenir compte de la dimension culturelle dans l'ensemble des politiques de l'Union.

3. Au regard de ces arguments, il est permis de souhaiter que le principe de subsidiarité en matière de politique culturelle soit considéré sous un angle qui permette de rendre justice à l'exigence d'engagement de l'UE pour une politique culturelle ambitieuse

Au regard de l'obligation pour l'UE de construire une politique culturelle ambitieuse dans le respect du principe de subsidiarité avec les politiques nationales, on peut souhaiter que la culture devienne réellement une politique partagée et obligatoire entre l'UE et les Etats membres. La subsidiarité ne serait plus alors uniquement entendue de manière réductrice comme le respect passif des compétences de chacun (Etats – Union Européenne) mais comme une exigence de complémentarité, de mise en cohérence des politiques développées par les différents échelons territoriaux. La subsidiarité, doit à notre sens être entendue et défendue dans la mesure où elle ne signifie pas timidité ou priorité au national ou au local, mais association des forces, combinaison des projets, imbrication des questions. L'Europe doit reconnaître la place essentielle de l'artiste et nourrir son projet politique d'un projet culturel.

Juridiquement le champ existe pour que l'UE considère la subsidiarité de cette manière positive et opératoire. L'UE peut et doit se saisir de la culture comme d'un réel champ opératoire à l'intérieur de son action politique, économique et sociale. L'art et la culture doivent être l'une des priorités européennes. Il est temps qu'elle sorte de sa « réserve culturelle » au nom du respect de l'identité de chacun de ses Etats membres et fasse que la culture devienne un puissant vecteur de la construction européenne.

Sur cette base les institutions de l'Union doivent formuler des politiques claires dans le cadre réglementaire, qui se traduisent par la mise en place des financements (politique de cohésion, etc). Cela doit se faire sans manœuvrer superficiellement ou simplement instrumentaliser les arts, mais en les aidant à renforcer et à maintenir une Europe des peuples engagés, autrement dit, des peuples ayant les compétences pour être constructivement « autocritiques », analytiques et donc capables d'aborder avec créativité nos défis et problèmes communs, mondiaux et locaux. Le recul net des politiques culturelles de la plupart des Etats membres rend, aujourd'hui plus que jamais nécessaire, l'engagement de l'Union sur le terrain culturel – au nom même de la subsidiarité.

**F. Ambitions que l'on peut souhaiter pour une politique culturelle européenne, dans l'état actuel des traités**

*L'UE joue un rôle de garant des libertés fondamentales. La liberté de création n'existe que si son affirmation a pour corollaire la mise en place de conditions permettant à la création de s'épanouir. Définir à l'ère numérique les conditions de rémunération des auteurs est ainsi une condition nécessaire à l'épanouissement de la liberté de création.*

*L'UE s'assure du développement de politiques culturelles ambitieuses des Etats membres (par exemple dans les conventions passées avec chaque Etat en application de la stratégie 20-30 à venir) ;*

*L'UE assume dans l'ensemble de ses politiques (politique de cohésion, mais aussi Politique Agricole Commune) le rôle de pilier reconnu à la culture dans la construction européenne (par les traités de l'Union, par l'Agenda 21 de la Culture) ;*

*La perspective de la politique culturelle spécifique mise en place par l'UE ne doit pas être avant tout économique ou orientée vers la structuration d'un secteur économique. La diversité des acteurs culturels européens ne permet pas à ces acteurs d'envisager nécessairement des projets de coopération à grande échelle ou la mise en place de plateformes. Ce qui devrait être valorisé en accord avec les traités, c'est la contribution à l'épanouissement de la culture des citoyens de l'Union et la coopération entre Etats, entre les différents acteurs quelque soit l'échelle de la coopération. A défaut les acteurs les plus fragiles économiquement continueront d'être exclus des politiques mises en place par l'Union. L'inutilité a priori de l'art doit être assumée sur la base des externalités positives que l'on peut lui reconnaître pour l'épanouissement d'une société démocratique ouverte et créative.*

*L'UE doit développer une vision humaniste de la technique par une alliance entre artistes, scientifiques, industriels, éducateurs, une politique en faveur des métiers anciens et nouveaux, pour répondre aux enjeux planétaires de changement climatique, de changement d'imaginaire dans le rapport à l'environnement, dans le rapport aux biens communs (l'eau, la terre, l'air, le vivant) dans le partage des richesses et des nouvelles connaissances. Au XXI<sup>e</sup> siècle la culture sera artistique scientifique et technique.*

*L'UE encourage la circulation des œuvres et de leurs créateurs. L'Europe se doit d'élaborer un cadre juridique européen favorable au développement des activités artistiques et culturelles et à la mobilité des artistes. Puisqu'elle reconnaît la valeur suprême de la culture, nous attendons de la Commission européenne qu'elle utilise sa force de proposition pour contribuer à réduire les obstacles juridiques, fiscaux et sociaux à la circulation des artistes et des professionnels de la culture.*

*Nous demandons à ce que la résolution du Parlement européen de 1999 qui recommande d'améliorer le statut social des artistes en s'inspirant de la législation la plus protectrice soit appliquée. La Commission pourrait inciter les Etats membres à se pencher sur la situation juridique, fiscale et sociale des artistes et des travailleurs culturels, dans une période de mutations radicales – à l'Est comme à l'Ouest – et préserver et encourager toute initiative visant à donner les moyens aux créateurs de vivre dans ce secteur d'activité de la meilleure manière possible.*

*Ce n'est donc pas seulement un petit paragraphe isolé de la stratégie 20-30 qui évoquerait la culture dont il s'agit mais bien de l'affirmation par l'Union européenne de l'urgente nécessité de faire de la culture une priorité. Plus elle sera dynamique et vivante, plus elle irriguera les politiques sœurs avec lesquelles elle est en dialogue constant.*